

PROJET DE FISCALISATION DE L'IJAT UNE RECOMMANDATION DE LA COUR DES COMPTES EN COMPLET DÉCALAGE AVEC L'INVESTISEMENT DES FORCES!



Bureau National du SCSI . 55 rue de Lyon. 75012 Paris - 01 44 67 83 30

Septembre 2016



Le 06/09/16, la DRCPN nous a avisé que le Ministère de l'économie envisageait, sur recommandation de la Cour des Comptes, de fiscaliser l'IJAT pour l'année 2017 comme cela avait déjà été le cas en 2011!



Ainsi, à la demande de la DRCPN, la DCCRS procédera à un recensement des sommes perçues intégralement au titre de l'IJAT, par chaque CRS, afin de réaliser des projections.

Alors que l'investissement sans faille des CRS est unanimement reconnu, il est à se demander quel est le magistrat qui a eu cette idée saugrenue... Elle viendrait, de facto, annuler l'augmentation validée par le Ministre de l'intérieur il y a peine deux ans.



La disponibilité et l'investissement des CRS, loin de leur résidence et de leur famille, pendant plus de deux cent jours par an, méritent bien une juste compensation!

Le SCSI - CFDT en appelle à la responsabilité gouvernementale pour que cette recommandation de la Cour des Comptes soit immédiatement abandonnée et que le paiement de l'IJAT soit sécurisé juridiquement et ce, de façon définitive.

Si tel n'était pas le cas, nous envisagerons toute action concertée.